

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 422

présenté par  
M. Jacob, rapporteur  
au nom de la commission des affaires économiques,  
Mme Berthelot, M. Letchimy, M. Tourtelier, M. Brottes, M. Lesterlin  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 49**

À l'alinéa 4, après le mot :

« Réunion »,

insérer les mots :

« et en Guyane ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Actuellement, la Guyane, avec le barrage de Petit Saut, atteint déjà l'objectif de 80 % de production d'énergie renouvelable.